



## AVIS PUBLIC

### AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATIONS MINEURES – AVRIL 2023

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 avril 2023 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**1120, chemin des Boisés-Champêtres**

**Dossier :** DM-2023-00011

**Lot :** 2 989 214 du cadastre du Québec

**Objet :** Permettre l'aménagement d'un garage attenant au bâtiment principal d'une superficie d'implantation de 60% supérieure à celle bâtiment principal alors que le Règlement de zonage 601 prescrit que la dimension d'un garage attenant au bâtiment principal ne doit pas excéder 50% de la superficie d'implantation du bâtiment principal.

**2727, rue de la Cédrière**

**Dossier :** DM-2023-00015

**Lot :** 3 694 669 du cadastre du Québec

**Objet :** Permettre l'implantation d'un garage détaché en cour avant sur un terrain présentant une pente moyenne supérieure à 15% à une distance de deux (2) mètres de la ligne de lot avant permettre l'empiètement de 100% de la superficie du garage à l'intérieur de l'espace formé par le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal alors que le Règlement de zonage 601 prescrit que les garages détachés sont autorisés en cour avant sur un terrain présentant une pente moyenne supérieure à 15%, à la condition qu'il soit implanté à une distance de six (6) mètres de la ligne de lot avant et qu'il soit implanté à l'extérieur de l'espace formé par le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 21 mars 2023.

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint